Les actionnaires d'ENR Russia Invest SA sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le lundi 29 juin 2015, à 10h00
Au Mandarin Oriental, Quai Turrettini 1, 1201 Genève

ORDRE DU JOUR

1. **Rapport annuel, comptes annuels de ENR Russia Invest SA et comptes consolidés 2014, rapport de l'organe de révision**
   Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de ENR Russia Invest SA et les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

2. **Décharge aux membres du Conseil d'administration**
   Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

3. **Décision relative à l'affection du résultat de l'exercice 2014**

	CHF
Report de résultat de l'exercice précédent	1'425'287
Bénéfice net de l'exercice 2014 d'ENR Russia Invest SA	29'950'941
Bénéfice résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale	31'376'228

   Le Conseil d'administration a pris en compte la requête de l'actionnaire Valartis AG et a décidé de proposer désormais d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale :

	CHF
Paiement d'un dividende brut (avant impôts et taxes) de CHF 11.50 par action d'une valeur nominale de CHF 12.40 donnant droit à un dividende*	29'603'691
Report à nouveau	1'772'537

   *Il ne sera pas versé de dividende en faveur des actions propres détenues par ENR Russia Invest SA.

   Si cette proposition est adoptée, le dividende sera versé à partir du vendredi 3 juillet 2015. Le dernier jour de négoce donnant droit à un dividende est le mardi 30 juin 2015. Les actions seront négociées ex-dividende dès le mercredi 1er juillet 2015.

4. **Election des membres et du Président du Conseil d'administration**
   4.1 Le Conseil d'administration propose d'élire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre et de Président du Conseil d'administration pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
   4.2 Le Conseil d'administration propose d'élire Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. **Election des membres du Comité de rémunération**
   5.1 Le Conseil d'administration propose d'élire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du Comité de rémunération pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.
   5.2 Le Conseil d'administration propose d'élire Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du Comité de rémunération pour un mandat expirant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si Dr. Walter Fetscherin est élu par l'Assemblée en qualité de membre du Comité de rémunération, le Conseil d'administration le nommera président de ce Comité.

6. **Election du représentant indépendant**
   Le Conseil d'administration propose d'élire l'étude ZELLWEGER & LOCCA, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, en qualité de représentant indépendant au sens des articles 8 et suivants de l'ORAb pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7. **Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés**
   Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young, Zürich, en qualité d'organe de révision et réviseur des comptes consolidés pour un mandat expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. **Modifications statutaires**
   Suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, le Conseil d'administration propose de modifier les Articles 17 § 2 et 3, 29 § 2, 37 § 1 et 41 des statuts de la Société comme il suit :

Texte actuel	Texte proposé
Article 17 § 2 et 3	Article 17 § 2 et 3
[…] Le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société 20 jours au plus tard avant l'assemblée générale ordinaire. Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour, les propositions, ainsi que la possibilité pour les actionnaires d'exiger qu'un exemplaire du rapport de gestion et du rapport de révision leur soit délivré dans les meilleurs délais.	[…] Le rapport de gestion**, le rapport de rémunération** et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société 20 jours au plus tard avant l'assemblée générale ordinaire. Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour, les propositions, ainsi que la possibilité pour les actionnaires d'exiger qu'un exemplaire du rapport de gestion**, du rapport de rémunération** et du rapport de révision leur soit délivré dans les meilleurs délais.
Article 29 §2 ch. 7	Article 29 §2 ch. 7 et 8
Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes : […] 7. Informer le juge en cas de surendettement. […].	Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes : […] 7. **Etablir le rapport de rémunération ;** **8.** Informer le juge en cas de surendettement. […]
Article 37 §1	Article 37 §1
L'organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont conformes à la loi et aux statuts. […]	L'organe de révision vérifie si **le rapport de rémunération,** la comptabilité, les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont conformes à la loi et aux statuts. […]
Article 41	Article 41
L'assemblée générale approuve annuellement le montant global décidé par le conseil d'administration pour: a) la rémunération globale du conseil d'administration pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante; et b) la rémunération globale de la direction (y compris le bonus) pour l'exercice social suivant. Le conseil d'administration peut soumettre à l'assemblée générale des propositions de rémunération portant sur des périodes différentes et se rapportant à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction ou à certains d'entre eux seulement.	L'assemblée générale approuve annuellement le montant global décidé par le conseil d'administration pour: a) la rémunération globale du conseil d'administration pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante; **et** b) la rémunération globale de la direction **(y ~~compris le~~ hors** bonus) pour l'exercice social suivant. ; **et** **c) le bonus global de la direction pour l'exercice social écoulé.** Le conseil d'administration peut soumettre à l'assemblée générale des propositions de rémunération portant sur des périodes différentes et se rapportant à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction ou à certains d'entre eux seulement. **Si un membre de la direction est nommé après que l'assemblée générale a approuvé la rémunération fixe des membres de la direction (nouveau membre), le conseil d'administration peut lui octroyer, pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, une rémunération ne dépassant pas de plus de 40% la rémunération moyenne des autres membres de la direction approuvée en dernier lieu par l'assemblée générale. Ce pourcentage est de 50% s'agissant du directeur général (CEO). La rémunération moyenne se détermine en divisant la rémunération globale approuvée en dernier lieu par l'assemblée générale pour la direction par le nombre de membres en exercice.**

9. **Approbation de la rémunération globale du Conseil d'administration et de la Direction**
   9.1 Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale du Conseil d'administration de CHF 185'000.– pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
   9.2 Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale de la Direction de CHF 430'000.– (hors bonus) pour l'exercice social 2016.

10. **Divers**
   Le rapport annuel (y compris le rapport de rémunération), les comptes consolidés et les comptes annuels 2014 ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés dès le 8 juin 2015 au siège de la Société, place du Molard 2–4, 1204 Genève. Chaque actionnaire peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé au numéro de téléphone suivant: +41 22 510 26 26. Le rapport annuel (y compris le rapport de rémunération) est également disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.enr.ch.

   Les actionnaires peuvent retirer la carte d'admission jusqu'au 22 juin 2015 à midi auprès de ENR Russia Invest SA, M. Ben de Bruyn, Téléphone +41 22 510 26 26, Email : contact@enr.ch, place du Molard 2–4, 1204 Genève, moyennant dépôt des actions ou d'une pièce justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

   Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par Me Christophe Zellweger en qualité de représentant indépendant conformément aux articles 8 et suivants ORAb, ZELLWEGER & LOCCA, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, Téléphone +41 22 311 72 22, Télécopie +41 22 310 95 61.

   Pour la première fois, les actionnaires auront également la possibilité de voter électroniquement en donnant une procuration et les instructions correspondantes à Me Christophe Zellweger en qualité de représentant indépendant sur le site Internet www.sherpany.com/enr. Afin de pouvoir voter électroniquement, les actionnaires devront suivre les instructions du formulaire annexé à la carte d'admission. Le vote électronique ou la modification d'instructions déjà données électroniquement au représentant indépendant est possible jusqu'au 26 juin 2015 à 23h59. Si un actionnaire a procédé au vote électronique, il ne pourra plus voter à l'Assemblée générale en personne.

Genève, le 8 Juin 2015

Au nom du Conseil d'administration :

Le Président
Gustav Stenbolt

2182681